

ASSOCIATION NUMISMATIQUE DU ROUSSILLON

Siège Social : Musée des Monnaies et Médailles J. Puig 42, avenue de Grande-Bretagne 66000 PERPIGNAN

Madame, Monsieur, l'Association Numismatique du Roussillon, (A.N.R.), organise sa 22ème bourse, le 28 février 2027, à la salle polyvalente Jordi BARRE de Pollestres (66450). Pollestres, est situé à la sortie de Perpignan, après Auchan, sur la RD 900, direction Le Boulou et l'Espagne. Un fléchage sera mis en place sur la RD 900 et la ville de Pollestres. Nous vous informons que la Salle Polyvalente est très spacieuse. L'accès en est très facile et le stationnement est assuré pour les exposants et pour les visiteurs.

Notre bourse est ouverte aux professionnels, ainsi qu'aux membres de notre Club. Vous voudrez bien trouver ci-joint, au verso le règlement intérieur, ainsi que le bulletin de réservation et le plan d'accès.

Le bar sera mis à votre disposition, avec boissons. Pour ceux qui souhaitent se restaurer, un food-truck sera également à votre disposition devant la salle.

Nous avons prévu des tables dans la salle afin de permettre aux personnes de se restaurer assis et éventuellement à l'abri des intempéries. .

Prix des tables inchangé : 18 Euros le mètre linéaire.

Merci de renvoyer votre bulletin de réservation accompagné de son chèque établi à l'ordre de l'A.N.R. à :

PANTER Pascal

9 D, rue Louise Michel

66240 Saint Esteve

En espérant vous compter parmi nous, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BOURSE NUMISMATIQUE DE POLLESTRES

Ce règlement est à lire attentivement pour le bon déroulement de la bourse.

Article 1 : La Bourse est organisée par l'A.N.R., qui assurera la salle.

Article 2 : Le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné et signé, dans les meilleurs délais, entraîne l'acceptation totale de ce présent règlement.

Article 3 : Les réservations devront être accompagnées d'un chèque comprenant le prix du métrage souhaité (et éventuellement de celui du plateau repas). Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations.

Article 4 : La Bourse est ouverte aux Professionnels et au Club organisateur, l'A.N.R. Il est de la responsabilité des participants de souscrire les assurances nécessaires à leur couverture.

Article 5 :

Les exposants seront accueillis de 7h00 du matin jusqu'à 8h30.

L'heure d'ouverture au public est fixée à 8h30 et la fermeture à 17h00.

Article 6 : En raison des frais engagés, les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'au 1er Février 2027, date limite au-delà de laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué.

Article 7 : Il sera interdit d'ajouter des tables personnelles. Hormis les étagères, seul le matériel mis à la disposition par les organisateurs sera utilisé.

Article 8 : Le présent règlement sera affiché à l'entrée.

Article 9 : Il est strictement interdit de fumer dans la salle

22ème BOURSE NUMISMATIQUE
A POLLESTRES LE 28 FEVRIER 2027
BULLETIN DE RESERVATION

*A retourner impérativement et entièrement renseigné avec
votre règlement à :*

PANTER Pascal 9D Rue Louise Michel 66240 Saint Estève

Contacts :

Président 06.11.96.27.37 ou Secrétaire 06.86.16.51.23.

Nom.....Prénom.....

Adresse.....



Téléphone

@ Mail

Raison Sociale et N° R.C.

Je désire réserverMètres à 18 Euros =.....

TOTAL =

Nombre de personnes présentes sur le stand

-

Nom et Prénom des personnes présentes :

-

-

Reçu : Oui Non (barrer la mention inutile)

Branchement Electrique : Oui Non (barrer la mention inutile)

La Salle sera ouverte au public de 8h30 à 17h00.

L'installation pourra s'effectuer de 7h00 à 8h30 le 28 février.

Signature précédée de la mention « LU ET APPROUVE ».